



21 décembre 2023

(23-8775)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2012 SUR LES BREVETS, LES MARQUES ET
LES DESSINS ET MODÈLES (TAXES) (MODIFICATION) (N° 2)
(S.I. N° 335/2012)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2012 sur les brevets, les marques et les dessins et modèles (taxes) (modification) (n° 2) (S.I. n° 335/2012)
Objet	Marques; dessins et modèles industriels; brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_13377_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/IRL/D/3
Brève description du texte juridique notifié	
Les modifications apportées au Règlement de 2001 sur les brevets, les marques et les dessins et modèles (taxes) suppriment la disposition prévoyant une taxe pour le dépôt d'une traduction de la spécification d'un brevet européen désignant l'État, conformément à l'article 119 6) de la Loi de 1992 sur les brevets, modifiée par la Loi de 2012 sur les brevets (modification).	
Langue(s) du texte notifié	Anglais
Entrée en vigueur	3 septembre 2012
Autre date	Adoption: 31 août 2012

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	21 avril 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	<i>Intellectual Property Unit</i> (Unité de la propriété intellectuelle) <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.